



## Qu'est-ce qu'une épreuve d'EQUI LOISIR ?

Les épreuves d'Equi loisir ont pour but de mettre en valeur les qualités demandées à un cheval, un poney, un âne ou une mule destiné(e) à une pratique de loisir que ce soit pour l'équitation/l'attelage d'extérieur ou le sport amateur.

Ces épreuves s'adressent :

- aux éleveurs qui souhaitent valoriser leur production, ainsi que le travail d'éducation puis de dressage
- aux cavaliers qui souhaitent acquérir une monture testée
- aux professionnels proposant des produits équestres et souhaitant valoriser leur outil de travail.

Tous les équidés (chevaux, ânes et croisements) peuvent participer pour autant qu'ils soient pucés, vaccinés (grippe + tétanos) et âgés de 1 à 18 ans.

4 types d'épreuve existent : Junior, Montée, Attelée, Bâtée

**Les épreuves d'EQUI LOISIR se déroulent en quatre ateliers :**

**1. Les allures et comportement sous la selle ou attelé :** elles sont évaluées sur l'équidé monté ou attelé (de 3 à 18 ans), qui est jugé dans ses déplacements. On recherche un équidé confortable à monter, respectant la main de son cavalier et ses demandes. A l'occasion de ce test, le jury évaluera également son comportement vis-à-vis des autres chevaux.

**2. Les tests comportementaux :** ils se présentent sous forme d'un parcours. L'équidé est jugé sur son calme, son éducation et sa facilité d'utilisation face à des situations fréquemment rencontrées en extérieur (surprise visuelle ou auditive, gué etc.). Certains tests sont obligatoires, les autres seront choisis par l'organisateur

- Pour les « ADULTES » (3-18 ans), on compte 12 tests.
- Pour les « JUNIORS » (1-3 ans), on en compte 8.

**3. La maîtrise des allures :** Le meneur ou le cavalier doit être capable d'arrêter en toute sécurité son animal préalablement installé dans une allure soutenue sur une ligne droite. Ce test s'effectue au galop pour l'épreuve montée et au trot allongé pour l'épreuve attelée.

**4. Le modèle :** La conformation de l'équidé est évaluée. On recherche un équidé sain, en état et solide.

A la suite des évaluations 1, 2 et 3 et en fonction des appréciations, aux « allures » et des notes obtenues aux différents tests, un équidé peut être : AJOURNE, QUALIFIE, SELECTION ou ELITE

- Si l'équidé est noté « ELITE », il peut alors passer l'épreuve 4 (modèle et conformation).
- Il est alors noté « QUALIFIE », « SELECTION » ou « ELITE » sur l'épreuve du modèle et conformation.
- La mention « ELITE » à cette dernière épreuve lui permet d'atteindre la mention finale « ELITE + »
- Chaque équidé reçoit une attestation nominative indiquant la mention finale qu'il a obtenu.

